

"JARRET INFO+ COMMUNICATION"

Bulletin d'information N°1 du Conseil Municipal de Jarret : Juillet 2001

Le nouveau conseil municipal est en action depuis trois mois .

Aujourd'hui vous recevez ces feuilles qui remplacent les comptes-rendus habituels. Vous les recevrez 4 fois par an aux alentours de Noël, Pâques, vacances d'été et rentrée.

Trois raisons essentielles à ce nouveau choix de communication :

⇒ Le contrat de distribution avec les PTT prévoit 6 envois par an. Nous ne tenons pas à le modifier pour une raison de coût . 4 envois seront consacrés à la Municipalité et 2 envois à la disposition des associations .

Remarque : les rencontres du conseil sont mensuelles (4 rencontres à ce jour). Nous comptons tenir ce rythme , du moins au début du mandat.

⇒ Les comptes rendus d'un conseil municipal sont souvent effectués avec des mots techniques parfois difficiles à comprendre. Ces feuillets nous permettrons d'adopter un langage plus abordable par vous tous qui n'avez pas « trempé » dans toutes les délibérations.

⇒ Il était difficile dans une feuille compte-rendu de laisser place aux partenaires de la vie communale que vous êtes à titre individuel, professionnel ou associatif. Cette nouvelle formule permettra de vous y donner votre place, nous espérons que vous l'occuperez largement .

Ainsi « Jarret info + communication » ne sera pas uniquement un élément d'information mais aussi de communication, c'est un axe prioritaire pour le conseil municipal. Le village s'en trouvera plus dynamique.

La structuration rapide de l'équipe municipale (voir délégations et commissions du 1er compte-rendu) nous a permis de mener très vite des actions effectives :

Renégociation des divers emprunts et contrats

Alain Crampe 2ème adjoint a obtenu de bons résultats :

⇒ Avec le Crédit Agricole, la commune avait un emprunt jusqu'en 2006 à un taux de 7,55 % ; ce prêt étudié sans frais de dossier ni indemnités de remboursement anticipé a été revu à la baisse à un taux de 5,65 %. Le conseil a conservé la durée avec des remboursements moindres.

⇒ Avec Mr Lamathe représentant les AGF, principal assureur de la commune, le contrat a également été revu avec une baisse de 4,8%.

Dossier sécurité

Raymond Carrere, Philippe Anerot, les adjoints et le maire ont effectué la mise à jour des divers contrats de maintenance et étudié les divers points posant question sur la sécurité :

- 1) Il a été effectué par l'entreprise Abadie le curage de la mare d'Ayné portant ainsi le volume de cette réserve naturelle incendie à plus de 300 m³ (la norme requise étant de 160 m³). Lors de ces travaux, il a été constaté la fragilisation du mur de soutènement côté chaussée ; ce point a été consigné auprès de la DDE avec photos, pour le moment, il n'y a pas de danger mais il faudra lors du prochain curage le consolider.
- 2) Le contrôle de la sonnerie des cloches a également été effectué.
- 3) Le passage des pompiers et de la commission de sécurité à permis de faire un bilan complet pour la commune ainsi nous avons procédé à :
 - * La signature d'un contrat d'entretien (rendu obligatoire) pour les poteaux d'incendie avec la SAUR .
 - * La pose d'un poteau à incendie supplémentaire préconisée par le service de sécurité à hauteur de la maison Lacave pour une meilleure couverture de zone, ce travail sera effectué par la SAUR courant septembre.
 - * La signature d'un contrat d'entretien et contrôle pour les extincteurs avec la société SPIMC, l'achat d'un extincteur supplémentaire demandé à la salle des fêtes, et la mise à jour du registre de sécurité par cette même société.
 - * La signature d'un contrat avec l'APAVE pour vérification et constat des installations électriques de la salle des fêtes. Les travaux et aménagements seront très vite entrepris afin de pouvoir continuer à se servir de cette salle. Les travaux électriques étant déjà en cours (prises sécurité, portes pour armoires électriques, blocs sécurité...) . Tous ces travaux sont nécessaires car la commission a rendu un avis défavorable. A l'achèvement de ces derniers cette même commission devrait délivrer un avis favorable.

Deux grands domaines d'intervention pour la commune : la **voirie** et les **bâtiments communaux**. Nous allons aborder ces deux grands domaines pour faire le point du travail accompli durant ces trois mois en particulier par les 3 adjoints et Raymond Carrere en charge de ce chapitre au conseil. Pour l'ensemble de tous les travaux effectués dans la commune nous dresserons à l'achèvement de ceux-ci un bilan complet, du coût, de la part communale, de la part des subventions et des entreprises étant intervenues : ces bilans feront partie d'un numéro spécial avec le budget de la commune.

VOIRIE

Le concours de la DDE a été sollicité pour effectuer un bilan et faire une étude complète sur l'ensemble de la commune des travaux nécessaires à court, moyen et long terme ainsi que le coût approximatif ; cela permettra au conseil municipal de programmer ces travaux sur la durée du mandat et de retenir les entreprises par lot. Après présentation de cette étude il a été décidé de démarrer les travaux suivants :

~1) Fin septembre, élargissement de la chaussée sur le chemin de Louzourm, ce travail est rendu possible grâce à la mise à disposition d'une partie de terrain de M. Peyregne. Confection d'une longrine sur le pont de Louzourm et d'un garde-corps métallique. C'est l'entreprise Caperet qui est retenue pour les travaux de maçonnerie, toutes les entreprises de ferronnerie n'ayant pas encore répondu ce lot n'est pas encore attribué, il le sera d'ici le 12 août date limite de réponse. Lors du prochain conseil municipal de septembre nous déciderons des autres points à traiter. Il semble que la priorité soit l'élargissement des virages et la réfection de la chaussée par endroit.

Auparavant, il est nécessaire d'avoir le retour des conventions de mises à disposition des terrains signées par les propriétaires. Une équipe de conseillers s'occupe de contacter les personnes concernées.

~2) Le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) doit procéder à la construction et à la pose d'un poste de transformation pour le renforcement de la ligne de Leret .Ces travaux doivent s'effectuer à la rentrée.

Notre commune a également bénéficié d'un montant de travaux de 52 000 FR avec part communale de 5 % dans le cadre du programme intempérie 2001, le conseil municipal décidera en septembre de la meilleure utilisation de cette enveloppe.

~3) le 1er passage de fauchage a été effectué par le département sur la départementale et sur la voirie communale par l'entreprise Agut d'Adé.

~4) Devant la fragilisation des berges du Rieutort pouvant entraîner la chute de poteaux EDF et PTT, il a été demandé à madame Josette BOURDEU conseiller général l'octroi d'une aide exceptionnelle qu'elle a accordé. Les travaux d'enrochement et de terrassement pourront débuter dès la consultation d'entreprise achevée, vraisemblablement en septembre. Ces travaux n'auront aucun coût pour la commune.

BATIMENTS COMMUNAUX

Un inventaire complet sur l'ensemble de la commune a été effectué pour répertorier les divers travaux avec leur coût afin de dresser des priorités. Les grands travaux répertoriés sont en vrac :

-l'intérieur des trois églises, la mairie en intérieur et extérieur, la salle des fêtes.

Afin d'assurer le suivi de ces travaux il a été procédé à une consultation d'architectes. Les cabinets d'architectes retenus pour ces travaux sont : Cassou, Cousin, Peretto. Les travaux qui vont débiter rapidement sont :

~1) Réfection de la croix et du socle sur la route d'Artigues, prévus pour début septembre, l'entreprise n'est pas encore choisie à ce jour.

~2) L'électrification et la mise en sécurité de l'église de Jarret, vers fin juillet par l'entreprise Dubosc. Une rencontre avant début des travaux a eu lieu avec le père Paulhe, monsieur Dubosc et l'ensemble du conseil municipal afin d'affiner le cahier de charge. Le lot gros œuvre est confié à l'entreprise Dos-Reis qui devrait débiter avant la fin de l'année. Les lots peinture, restauration de boiserie et ébénisterie ne sont pas encore attribués.

COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISIONS

De plus en plus les communes transfèrent des compétences à des structures intercommunales, d'où l'importance de se tenir informés de leurs vies à l'aide des délégués de la commune. Le conseil municipal pour sa part consacre toujours une large place au compte rendu des divers délégués, et débat des points qu'il souhaite voir abordés dans l'intérêt du village au sein de ces structures. Un compte rendu détaillé des diverses actions ou décisions prises au sein de ces structures est affiché dans le hall de la mairie.

SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères)

~1)Il nous a été signalé l'oubli du ramassage des containers sur le quartier Carrère et la place de la mairie et cela durant deux semaines. Les communes de Lézignan, Arcizac et Les Angles ont également constaté des oublis. C'est donc collectivement que cela a été signalé à la Surca.

Dés que nous avons été prévenus nous avons pu faire intervenir l'employé communal pour nettoyer et désencombrer partiellement les containers, d'où l'importance de signaler au plus vite toute anomalie.

~2) Pour le ramassage des encombrants nous devons prévoir un lieu de stockage pour deux bennes mises à disposition pour l'ensemble de la vallée. Le lieu qui nous a paru le plus pratique et assurant le moins de nuisances se trouvait sur la départementale de la commune de Lourdes à hauteur de la déviation allant vers les Angles une autorisation a été demandée auprès de la DDE, le fauchage de la zone a été effectué par nos soins. Un deuxième ramassage doit avoir lieu en fin d'année, celui ci s'effectuera comme dans le passé par un passage dans chaque commune.

N°4

~3) Le mode de paiement du ramassage des ordures ménagères est également modifié, il passe de la contribution à la taxation conformément au code général des impôts et cela à compter du 1^{er} janvier 2002. Ce changement de calcul n'apporte pas d'incidence sur le coût seul le système de recouvrement change. Le conseil communautaire procède aussi à l'exonération des entreprises situées sur le terrain intercommunal, cette exonération s'appliquant sur la partie de local à usage professionnel, ce calcul sera effectué automatiquement par le service des impôts

~4) Afin de contribuer à l'embellissement du village et d'améliorer la sécurité le conseil municipal décide d'effectuer des socles béton pour le container d'ordures ménagères, ces socles seront par la suite soit cerclés par des arbustes soit par des rambardes métalliques. Avant la réalisation de ces socles (prévus pour début octobre) nous voulons nous assurer que les emplacements actuels répondent bien aux attentes, ainsi que le nombre de containers mis à disposition. Pour cela nous vous demandons de remplir le questionnaire ci joint et de le retourner par retour de courrier ou de le porter à une des permanences mairie du jeudi. Sans réponse, il sera considéré que le nombre et les emplacements actuels donnent satisfaction.

AEP (Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des 3 vallées)

Comme pour le ramassage des ordures là aussi quelques tracasseries de coupures (5 fois), fort heureusement rapidement solutionnées par la SAUR, voilà l'explication qui nous a été fournie :

-La réserve d'eau est alimentée à l'aide d'une pompe fonctionnant à l'aide d'un moteur actionné par un disjoncteur. Dans un premier temps le moteur a été changé, car trop usé et manquant de puissance. Dans un deuxième temps le disjoncteur a été également changé car n'étant plus adapté au nouveau moteur. Depuis ces changements plus de coupure.....

~1) Monsieur Clavé président du Syndicat nous prie d'insérer les prix de l'eau pour cette année 2001 (un affichage complet est effectué en mairie) .

	Part revenant au syndicat	Part revenant à la SAUR	TOTAL
Abonnement annuel	100.00	142.55	242.55
Consommation /m3	2.85	1.81	4.66

Taxe revenant au fond national d'adduction d'eau 0.14F par m3

Taxe agence de l'eau « prélèvement milieu naturel » 0.33F par m3

A savoir également que la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale), place Ferré 65013 Tarbes cedex ☎05.62.51.79.79 peut vous donner des informations sur la qualité de l'eau. Un autre outil est également à votre disposition c'est le site Internet suivant www.midi.pyrenees.sante.gouv.fr

}2) Dans un souci de sécurité le conseil municipal décide de placer une pancarte « eau non potable » sur le lavoir de Louzourm qui est public. Le conseil municipal a également demandé qu'une étude pour l'acheminement de l'eau potable sur Louzourm soit étudié avec version, montant de Lourdes, ou venant de l'autre versant par Leret.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

} 1) Pour l'assainissement les appels d'offres pour la deuxième tranche de travaux ont beaucoup occupé les délégués. Un expert de la DDE a commenté la situation économique du marché suite aux dernières propositions de prix effectués par les entreprises, le maître d'œuvre a également communiqué les prix des travaux actuellement pratiqués sur les marchés similaires de 600F à 800F le ml voir jusqu'à 1200F maximum.

Concernant notre chantier nous sommes dans des limites très supérieures (1400F le ml).Après discussion et après avoir mesuré l'impact de la situation actuelle il a été décidé de déclarer l'appel d'offre infructueux et d'autoriser le président de la communauté des communes de passer sur un marché négocié.

Le but d'une telle démarche est d'essayer de retomber dans des prix pratiqués actuellement sur ce type de marché , il y a un enjeu de coût à répercuter sur l'usager d'environ 1F à 1F50 par m3. Cette procédure ne doit pas compromettre le début des travaux devant débiter avant fin 2001, les aides agence de l'eau et conseil général n'étant pas remises en cause.

} 2) Une réflexion globale est également menée sur les compétences transférées et celle pouvant l'être. Le transfert des compétences n'est pas une opération neutre car elle possède un double effet levier :

-le premier concerne la commune qui se trouve soulagée d'une tâche à accomplir et qui de plus peut diminuer la contribution de chacun du montant de cette tâche qu'elle ne remplit plus.

-le deuxième concerne la communauté qui se trouvant investi de nouvelles compétences bénéficiera d'aides supplémentaires de la part de l'Etat.

Ce double effet est bénéfique pour les deux parties.

Dans les compétences possibles à transférer il est cité :

⇒ Le regroupement scolaire, auquel pourrait s'associer la création d'un centre de loisir associé à ceux déjà existant sur Adé, Poueyferré et Batsurguère.

⇒ Le personnel communal chargé de la voirie (à savoir que le contrat de notre employé communal que nous employons avec les communes des Angles et d'Arcizac expire en fin d'année) . Financièrement il est impossible autrement qu'à travers la communauté de pérenniser définitivement cet emploi .

⇒ La cotisation incendie qui aujourd'hui pénalise énormément le budget des communes

.Voilà une réflexion qu'il conviendra de concrétiser dans l'intérêt réciproque des communes et de la communauté .

N°6

}3) A notre demande le percepteur a effectué une analyse du potentiel fiscal de notre commune et un comparatif des taux d'imposition avec les autres communes de la communauté ,en voici un tableau récapitulatif :

	Jarret	Moyenne sur les autre villages de la communauté	Ecart en %	Moyenne départementale
TH (taxes habitation)	3.01	4.35	+44.52%	6.53
TFB (taxes foncier bâti)	1.85	3.55	+91.89%	11.19
TFNB (taxes foncier non bâti)	25.34	30.55	+20.56%	40.95
TP (taxes professionnelle)	2.06	11.20	+493.69%	17.25

Il en ressort que notre commune est pénalisée par rapport aux autres au niveau des investissements. Il faudra dans le temps remédier à cela .

Remercions M Loustau Denis pour son implication dans cette structure depuis le début . Pour des raisons professionnelles il ne pourra plus à l'avenir assurer sa délégation , le conseil municipal nomme Ange Mur pour le remplacer .

SIVOM (et diverses structures inter-communales)

⇒N°1 : Beaucoup de mouvance et de réflexion sur l'échiquier de ces structures .

Aujourd'hui deux SIVOM sur l'ensemble du Pays de Lourdes : celui de Lourdes-Est et celui de Lourdes-Ouest. Ces deux Sivoms sont regroupés au sein du Syndicat des Syndicats qui gère le contrat de terroir , ils sont également membres du Syndicat mixte de l'arrondissement d'Argeles-Gazost .

Le Sivom de Lourdes-Ouest demande de dissoudre les deux Sivoms de façon à n'en faire qu'un seul, celui du Pays de Lourdes provoquant ainsi la dissolution du Syndicat de Syndicat remplacé par ce Sivom unique. Il gèrerait le contrat de terroir et adhèrerait au Syndicat mixte.

Cette solution éviterait un empilage de structures et optimiserait les moyens dans l'intérêt de tous.

La question qui reste posée est de savoir s'il ne convient pas d'utiliser d'autres structures plus adéquates (communauté) .

⇒N°2 : Parallèlement à cela une autre réflexion est menée pour la constitution d'une super communauté avec Lourdes sur l'ensemble du Pays. Pour cela il est demandé aux communes un accord de principe pour étudier la faisabilité d'une telle structure .

N°7

⇒N°3 : Pays des Vallées des Gaves, voilà une nouvelle appellation qu'il conviendra de très vite s'approprier .

Le Syndicat Mixte pour le développement rural de l'arrondissement d'Argeles-Gazost (SMDRA) a engagé une démarche qui s'inscrit dans le prolongement des actions initiées dès 92 à l'occasion de la candidature de l'arrondissement au programme Leader 1 .

Le SMDRA concerne 89 communes sur une superficie totale de 1300 km² pour une population de 38633 habitants. Il est constitué par le bassin versant du Gave de Pau qui est le trait d'union entre les différentes vallées (7) qui composent ce territoire. Il a animé et gère le programme Leader en s'appuyant sur cinq structures relais :

Les sivoys des cantons d'Argelès-Gazost , Lourdes-Est, Lourdes-Ouest, St-Pé de Bigorre, Luz-St-Sauveur et Aucun.

Le SMDRA a initié dès 99 une étude diagnostic préparatoire à la candidature du contrat de Pays, les opérations engagées concernent :

- le domaine économique pour 7% d'entre elles
- l'agriculture et l'agroalimentaire pour 16%
- le tourisme pour 51%
- l'environnement et la valorisation du cadre de vie pour 26%.

Un avis favorable a été rendu à ce périmètre du Pays de la vallée des Gaves , cela constituant la première étape vers la procédure des contrats de Pays.

Pour avancer dans cette démarche un questionnaire intitulé « Pays des vallées des Gaves » doit vous parvenir , soyez nombreux à le remplir.

Souhaitons que les richesses des débats futurs et les nouvelles idées puissent contribuer à un mieux pour notre territoire dans le respect de tous et que ce nouveau Pays puisse devenir un lieu d'avenir pour nos jeunes générations.

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal souhaite très fortement favoriser la prise de responsabilité citoyenne , sensibiliser les jeunes à la vie de la commune, favoriser le lien inter-génération. Pour cela il propose la constitution d'un conseil de jeunes. Ce conseil aura un rôle consultatif, il étudiera des dossiers spécifiques de A à Z.

Il nomme Ange Mur, Alain Breidenbach et Denis Loustau pour effectuer les informations nécessaires auprès des familles et des intéressés (modalités pratiques de mise en place, durée du mandat , missions,...) lors d'une rencontre prévue le :

.....

Donc avis à tout jeune de 7 à 21 ans intéressé par cette démarche de venir nous rencontrer pour parler de vos idées, de vos projets. Parents, nous comptons sur vous pour encourager vos enfants sur cette voie et vous pouvez aussi les accompagner.

L'ensemble du conseil municipal compte fortement sur tous pour qu'une telle structure puisse voir le jour d'ici la fin d'année.

INFOS DIVERSES

⇒N°1 Le préfet des HP nous communique l'arrêté N°2001.102.4 autorisant le port d'une arme de cinquième catégorie aux personnes suivantes : Philippe Canton, Francis Coste, Raymond Mengelle, et Jacques Sarthe . Tous les quatre sont nommés gardes chasse assermentés de la société la «Diane des Sources » à Jarret . Ils peuvent utiliser leur arme dans l'exercice de leur fonction en vue de la destruction des animaux classés nuisibles, de jour uniquement .

⇒N°2 La permanence du secrétariat se tiendra comme par le passé le jeudi après-midi de 16H15 à 18H30, à cela le conseil municipal propose une présence des conseillers et adjoints en fonction de leurs disponibilités entre 18H et 19H30 (un planning est affiché à la porte de la mairie) .

⇒N°3 Nous voici en vacances , les examens ont eu lieu pour certains : brevet, bac, bep . Nous profitons de ces feuilles pour féliciter tous les jeunes qui ont bien réussi ces épreuves (certains avec mention, **bravo**) et nous disons aussi aux autres de ne pas baisser les bras, il seront les prochains heureux c'est sûr .

Si certains d'entre vous hésitent sur une orientation, sachez qu'en mairie nous disposons de la documentation très intéressante sur :

-les métiers dans les travaux publics (monteur, conducteur.....) sous forme de contrat de qualification ou par alternance .

-apprenti à EDF-GDF ,les divers postes ,et la façon d'y postuler .
N'hésitez pas à nous consulter .

⇒N°4 Actuellement le comité des fêtes se trouve en sommeil ,Ange Mur a rencontré le président Francis Vazé pour faire le point et voir la suite à donner sur les prochaines échéances que sont les fêtes de Louzourm, Ayné et Jarret .
Francis Vazé s'est engagé à réunir les membres du comité autour du maire pour parler de ce sujet : le mois d'août a été proposé pour cette rencontre que le comité doit fixer .

Ange Mur a affirmé la volonté du conseil de maintenir les fêtes des hameaux et du village, ainsi que la volonté d'aider par une forme qu'il conviendra de définir. Il ne faudra pas se substituer à un comité ,le rôle du conseil municipal étant d'impulser, d'aider, de susciter .
Francis Vazé ne pouvant réunir le comité dans l'immédiat a voulu montrer la bonne volonté de celui ci en mettant à disposition ses deux champs pour servir de parking et pouvoir échanger le verre de l'amitié lors de la fête du hameau de Louzourm. Cette rencontre après la messe célébrée par le père Paulhe s'est déroulée à la satisfaction de tous les présents.

Pour la fête du hameau d'Ayné les 18 et 19 août , un canevas est proposé par le conseil municipal aux habitants d'Ayné qui prennent la fête en main . Souhaitons que d'ici la fête de Jarret les 17 et 18 novembre la rencontre avec le comité permette de redonner vie à ce dernier .

N°9

DEVIATION DE LA RD 97 (TRAVERSE DU BOURG DE JARRET)

Le mardi 3 juillet à 17H30 s'est tenue une rencontre à la mairie de St Créac en présence de M François Fortassin président du conseil général, M Pelieu Michel conseiller général chargé de l'aménagement et des routes , Me Josette Bourdeu conseiller général et M J.Pierre Siutat ingénieur et des délégations des mairies de St Créac, Gazost, Artigues, Sere-Lanso et Jarret .

Le but de cette rencontre était d'entendre les demandes de chacun, d'en voir la faisabilité et en dresser un échéancier possible . Pour information :

- StCréac : Rallier Justous par Antalos au lieu de la route actuelle par Juncalas , dangereuse et trop étroite, coût estimatif 1.3MF
- Gazost : Elargissement à l'entrée du village et problème de tonnage coût estimatif 1.5MF .
- Jarret : Déviation coût estimatif 3.3MF .

La commune de Sere-Lanso était représentée par Stéphane et André Cazenavette, la commune d'Artigues par Didier Mitaut et la commune de Jarret par Alain Crampe et Ange Mur .

Il a d'abord été demandé de baptiser ce dossier « **désenclavement de la vallée** » et non plus « déviation de Jarret ».Le président Fortassin approuve une telle demande et apprécie la présence des trois municipalités . Il a demandé au trois conseils municipaux d'avoir des comptes- rendus communs sur ce point ainsi que des délibérations communes, cela est accepté par l'ensemble des représentants .

Le dossier est retenu et l'échéancier mis en place est le suivant :

- ⇒6 mois d'études supplémentaires pour dresser le projet définitif détaillé validé par l'ensemble des trois conseils municipaux (tracé, pente.....)
- ⇒6 mois nécessaires aux domaines pour l'estimatif des diverses parcelles .
- ⇒6 mois pour les négociations et acquisitions du foncier qui seront effectuées par l'Etat .
- ⇒1^{er} trimestre 2003 début des travaux
- ⇒2004 fin des travaux

Merci à Josette Bourdeu d'avoir pris notre demande en considération aussi rapidement et d'avoir fait le nécessaire .

N°10

Bulletin édité par le Conseil
Municipal de Jarret .

